

DECISION DU DIRECTEUR GENERAL DU 11 JANVIER 2024 – MORBIHAN HABITAT

Décision n° DE-2024-01-11 152.	Délibération du BUREAU N° BU-2019-09-18	Groupe n° 8767 Opération n°8767C1	SARZEAU Le Rohaliguen
--------------------------------	---	--------------------------------------	--------------------------

Vu la délibération du Conseil d'administration en date du 10 janvier 2023, déléguant au Directeur général la signature des contrats de prêts d'un montant maximum de 5 M€ par opération,

Vu la délibération du Bureau en date du 18/09/2019, autorisant l'exécution de l'opération précitée,

La présente décision autorise le financement de cette opération à travers 4 emprunts, pour un montant total de **712 826 €**, correspondant à 4 emprunts souscrits auprès de la Caisse des dépôts et 0 emprunt souscrit auprès d'autres banques, dont les caractéristiques financières sont les suivantes :

- 4 emprunts conventionnés, souscrits auprès de la Caisse des dépôts :

	Prêt locatif aidé d'intégration (PLAI)	Prêt locatif aidé d'intégration destiné à l'acquisition du terrain (PLAI)	Prêt locatif à usage social (PLUS)	Prêt locatif à usage social à l'acquisition du terrain (PLUS)
Montant du prêt	254 389 €	51 759 €	388 978 €	71 394 €
Durée du préfinancement	de 3 à 24 mois, la durée envisagée étant de 6 mois			
Durée de l'amortissement	40 ans	50 ans	40 ans	50 ans
dont durée du différé d'amortiss ^t	0			
Périodicité des échéances	annuelle			
Taux de la période	2,60 %		3,60 %	
Index	livret A			
Taux d'intérêt	Livret A -0,4%		Livret A +0,6%	
Typologie GISSLER	1A			
Profil d'amortissement	Echéance prioritaire (intérêts différés)			
Modalité de révision	Double révisabilité			
Taux de progressivité des échéances	- 0,50% (révision du taux de progressivité à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux de progressivité puisse être inférieur à 0%)			
Date d'effet du contrat de prêt	31/12/2023			
Date de 1 ^{ère} échéance	01/08/2026			
Garanties	50% GMVA / 40% Commune de SARZEAU / 10% Conseil Départemental du Morbihan			

Fait à Vannes, le 11 janvier 2024

Certifiée exécutoire



Le Directeur général

Erwan ROBERT